

# Logement : service de cautionnement gratuit pour les étudiants

## Caution Solidaire : la Garantie VISALE

**Depuis cette année, la CLÉ (Caution Locative Étudiante) du Crous devient le Dispositif VISALE, dans le cadre d'une démarche de regroupement des aides d'Action Logement. Ce dispositif permet aux étudiants sans garant de trouver un logement.**

### **Le Dispositif Visale ([Visa pour le Logement et l'Emploi](#)) :**

Tout comme la caution locative du Crous, la garantie [Visale](#) vise à optimiser la location de domiciles pour les étudiants puisqu'il prend en charge les non payés locatifs des jeunes. Sa mise en place nécessite d'attendre la validation du dossier avant l'accord du contrat de location. Bon à savoir, cette garantie est cumulable avec les APL, et l'assurance mutuelle pour les étudiants. Le dispositif Visale dispose d'un plafond pour les loyers d'un montant maximum égal à 1500€ en région Île de France et 1300€ dans le reste de la France. Concernant le public, cette caution a été déployée à tous les locataires de moins de 30 ans. Par la suite une fois le dossier de bail signé, il est conseillé de réaliser les démarches liées à l'emménagement auprès de son fournisseur de gaz & électricité notamment...

Ce dispositif constitue une preuve de garantie de loyer impayé pour la mise en place de votre contrat de location. C'est une démarche totalement dématérialisée ayant un délai de validation de dossier de 48h ouvrées. Pour votre information il faut soumettre votre demande en amont de l'[état des lieux](#) et de la signature de votre nouveau contrat de location.

Dispositif à distinguer de l'assurance logement qui reste obligatoire pour chaque logement dont vous pouvez faire la souscription de manière digitale.

### **D'autres aides financières possibles :**

Il est par ailleurs possible de bénéficier d'autres aides financières notamment Loca-Pass ainsi que [Mobili-Jeune](#) qui visent à accompagner les futurs locataires. Dès que vos demandes sont faites et que votre bail est signé, songez à prendre de l'avance sur vos démarches d'emménagement (ouverture de votre compteur et souscription à un contrat d'électricité, d'eau et d'internet...).

[En savoir plus sur la garantie VISALE \(CROUS de Lyon\)](#)

[En savoir plus sur les aides Mobili-Jeune.](#)

[Le site du CROUS de Lyon](#)